

BILAN 2020

de la pression des flamants roses sur les rizières de Camargue

Sur la base d'une enquête réalisée auprès de 94 exploitations rizicoles



Contexte

Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Gard et des Bouches-du-Rhône accompagnent depuis 2016 la mise en place d'un arrêté préfectoral autorisant ponctuellement l'effarouchement des flamants roses dans les rizières aux moments critiques de sensibilité des cultures, entre les mois d'avril et juin.

Le problème des incursions de flamants dans les rizières est récurrent pour la filière rizicole en Camargue, avec globalement une aggravation dans le temps, depuis 1978, même si la pression des oiseaux peut être différente d'une année sur l'autre. Alors que pendant près de 30 ans, se sont quelques dizaines d'individus qui se posaient dans les parcelles, c'est depuis une dizaine d'années par plusieurs centaines que les flamants peuvent envahir une même parcelle, mettant très rapidement en péril le devenir des semis.

Les pratiques d'effarouchement sont encore à ce jour pour les riziculteurs, le seul moyen de protection des cultures, et ne fonctionnent pas toujours, car il est constaté régulièrement une accoutumance des oiseaux aux techniques employées. Il apparaît alors nécessaire de combiner plusieurs techniques d'effarouchement sur une même parcelle, et d'en proposer de nouvelles d'une année sur l'autre. Celle que les agriculteurs considèrent comme la plus efficace est aussi la plus contraignante est la ronde nocturne. Au crépuscule et à l'aube matinale, voire pour certains sur la nuit complète, les agriculteurs parcourent en véhicule l'ensemble de leurs surfaces rizicoles pour effaroucher (souvent à l'aide de fusils ou pistolets chargés de cartouches à blanc) les oiseaux lorsqu'ils s'approchent des parcelles.

Le comportement des oiseaux évolue dans le temps, avec des incursions observées non plus la nuit uniquement, mais désormais aussi en plein jour. Et ce sur une période plus étalée dans le temps, depuis la mi-avril jusqu'au mois de juin. Elles ne sont également plus cantonnées aux terres en eau, mais sont aussi constatées sur des terres dites "en gattilles".

Contrairement aux années 2017 et 2018, l'année 2020 est exceptionnelle en termes de reproduction de la colonie qui s'est installée en totalité sur les Salins d'Aigues Mortes, avec plus de 20 000 couples et plus de 16 000 poussins à l'envol dénombrés (données Tour du Valat).



Flamants roses nicheurs sur les Salins d'Aigues Mortes (digue et îlots) – Printemps 2020 – Tour du Valat

Deux tiers des exploitations rizicoles sont situés dans les Bouches-du-Rhône et un tiers dans le Gard. Le déplacement de la colonie des Salins de Giraud à ceux d'Aigues Mortes peut expliquer une pression plus marquée en 2020 sur les rizières du Gard que celles des Bouches-du-Rhône. Toutefois, nous constatons qu'il n'y a pas de lien direct entre le nombre de couples nicheurs installés et la pression des oiseaux qui viennent s'alimenter dans les rizières. 2020 est en effet une année avec globalement peu d'incursions de flamants roses en comparaison aux années précédentes. Il semble que le climat soit un facteur plus déterminant, avec d'une part un printemps pluvieux, permettant un plus grand nombre de surfaces naturelles en eau, où viennent s'alimenter les flamants roses. D'autre part les températures douces ont permis une levée rapide du riz qui a diminué la période à risque en moyenne de 6 à 4 semaines.

Comme chaque année, le Syndicat des Riziculteurs de France et filière (SRFF) a mené une enquête auprès de ses adhérents pour faire un bilan complet de la pression des flamants roses. Cette enquête par mail a été complétée par une enquête téléphonique réalisée par le Parc naturel régional de Camargue (PNR Camargue) et le Syndicat des Riziculteurs de France et Filière.

Cette année, les moyens de lutte par effarouchement ont été mis en place par une grande majorité des agriculteurs sur l'ensemble du territoire de production rizicole. La pression des flamants roses a été bien moindre que celle des années précédentes, avec une présence des oiseaux autant marquée dans le Gard que dans les Bouches-du-Rhône (qui étaient jusque là davantage touchées).

Méthodologie et résultats

Le Syndicat des Riziculteurs de France et filière a transmis au mois de juin à l'ensemble de ses adhérents une enquête mail selon le document annexé à l'arrêté préfectoral autorisant l'effarouchement. Après une relance au mois d'août, le PNR Camargue et le SRFF ont complété cette démarche par une enquête téléphonique qui a au total concerné 94 exploitations rizicoles.

Cette enquête concerne au total près de 8 500 ha de riz repartis entre 74 agriculteurs des Bouches-du-Rhône et 20 du Gard. 15% des rizières concernées par l'enquête ont été implantées à sec, ce qui ramène à 1 000 ha environ les semis de riz sensibles aux poses des flamants roses en 2020. 90 % des riziculteurs enquêtés ont mis en place des techniques d'effarouchement dont les plus courantes sont les rondes nocturnes (pour 90%) les gyrophares et lampes à éclats (90%) et les canons (75%)

Près de 8 000 (soit 95%) ont été protégés par de l'effarouchement, dont 500 ha ont subi malgré cela, des poses de flamants roses (soit 6,2 % des rizières sensibles), avec des pertes estimées par les agriculteurs pouvant aller de 20 à 100% des parcelles. Sur les 500 ha sinistrés, 120 ha ont été re-semés par les agriculteurs.

En 2020, les moyens d'effarouchement ont encore été largement déployés, même si cette année est finalement apparue moins sensible que les précédentes.

Toutefois, le nombre d'oiseaux par pose étant très important désormais, les dégâts, même si limités dans l'espace de production rizicole, sont très importants sur les parcelles impactées, avec souvent une perte totale de récolte et la nécessité de réaliser un second semis.

L'effarouchement, même s'il ne présente pas une solution pour les riziculteurs car il ne fait que déplacer le problème chez les voisins, reste à ce jour le seul moyen de protection de leurs cultures à l'arrivée des flamants roses.

En effarouchement actif, la technique la plus utilisée par les agriculteurs enquêtés est en premier lieu la ronde pratiquée durant toutes les nuits de la période à risque. Ce sont généralement des pistolets et fusils à cartouches sifflantes et crépitantes qui sont alors utilisés pour éloigner les oiseaux. Ces déplacements en véhicule sur l'ensemble de l'exploitation sont lourds à mettre en place de part le temps qu'ils nécessitent et la fatigue qu'ils engendrent. Ils représentent cependant pour les agriculteurs le seul moyen de lutte efficace. Certains riziculteurs sont parfois amenés à faire beaucoup de route la nuit pour assurer ces rondes en des lieux éloignés, utilisant des routes départementales, malgré le cumul de fatigue liée au travail de mise en place des cultures le jour, et aux rondes d'effarouchement la nuit.

En effarouchement passif, l'utilisation des gyrophares et les lampes à éclat est la plus répandue, puis viennent les canons et les drapeaux.



1 : le gyrophare et les lampes à éclats

2 : le canon à gaz

3 : le sac flottant ou fixe dans la parcelle

Parfois les gyrophares et lampes sont posés sur un trépied au milieu des parcelles. Les poser le soir et les récupérer au matin pour les mettre en charge, sur les quatre semaines à risque, nécessite alors beaucoup de temps. Les canons sont utilisés par la plus grande majorité des exploitants (en moyenne un canon pour 10 à 20 ha), mais ils présentent une

nuisance sonore pour les riverains. Une accoutumance aux canons a été observée incitant certains agriculteurs à privilégier l’effarouchement visuel.

Malgré la mise en place de l’ensemble des techniques d’effarouchement, la pose des flamants roses sur les parcelles a quand même lieu, et laisse des impacts importants sur les rendements à venir :

Les parcelles ainsi ravagées sont propices à la levée de mauvaises herbes qui ont tout le loisir de se développer, et représentent une source d’infestation importante pour les cultures à venir. Par ailleurs, le sol qui a été piétiné par les flamants roses s’est compacté et l’eau s’est brouillée, créant des conditions difficiles de levées pour les grains de riz qui auraient été épargnés par les oiseaux.

Actions mises en place pour tenter de limiter les incursions de flamants roses dans les rizières

Afin d’accompagner la protection des rizières, le SRFF a fourni en 2020 des outils d’effarouchement à ses adhérents (pistolets et cartouches à blanc).

Des contacts ont également été relancés pour pouvoir réaliser les essais d’effarouchement par drones aériens.

La forte pluviométrie de ce début d’année, associée à une moindre pression des oiseaux sur les semis, vient renforcer l’intérêt de notre approche sur le maintien en eau printanier de zones naturelles, offrant un choix plus large de zones d’alimentation pour les flamants roses. Différents sites avaient été identifiés et un appel à volontariat a abouti à l’aménagement de deux sites pilote en 2020. Cet axe sera développé dans les années à venir.

Par ailleurs, la haie en bordure de parcelle ayant été identifiée comme un critère pouvant paraître dissuasif à la pose des flamants roses (vraisemblablement par manque de sécurité visuelle vis-à-vis des prédateurs potentiels et pour une aisance à la prise d’envol), le choix s’est porté sur un accompagnement pour des plantations.

Depuis 30 ans, le PNR Camargue mène sur son territoire sur une action de reboisement. Depuis 2 ans, cette action est renforcée, grâce à un soutien de la Région Sud et de l’Agence de l’eau, pour accompagner spécifiquement les riziculteurs dans la plantation de haies en bordure de parcelle rizicole, afin de dissuader les flamants roses de s’y poser. Cette action menée en partenariat avec le SRFF et le Centre de recherche de la Tour du Valat, a concerné 3,9 km de haies et se poursuit actuellement.